



Communiqué de presse

11 décembre 2019

L'ONF et FNE : des actions pour la biodiversité!



Jean-Marie Aurand, directeur général par intérim de l'Office national des forêts (ONF), a signé ce jour deux conventions avec Bénédicte Hermelin, directrice générale de France Nature Environnement (FNE). De nouvelles actions viennent renforcer ce partenariat engagé depuis près d'une dizaine d'années.

Une nouvelle convention-cadre vient sceller le partenariat ONF/FNE. Les deux signataires ont convenu de mutualiser leurs moyens afin de conduire des actions ciblées permettant de **mieux intégrer la biodiversité**

dans la gestion forestière et d'engager une transition pour des forêts publiques résilientes face aux changements climatiques.

Etablie pour cinq ans, cette convention-cadre vise à renforcer le dialogue entre FNE, les associations qu'elle fédère et l'ONF. Les deux partenaires s'engagent notamment à renforcer leurs échanges et leurs actions autour de quatre enjeux principaux :

- garantir le renouvellement des forêts et leur capacité d'adaptation dans le cadre de l'accélération inédite du changement climatique ;
- rechercher ensemble un nouveau contrat social autour de la gestion durable des forêts ;
- s'engager dans des démarches d'évaluation et de prévention des impacts des populations d'ongulés sur la biodiversité des écosystèmes forestiers ;
- mener une réflexion conjointe sur le développement au niveau national en forêts publiques d'un réseau de forêts en libre évolution.

Cette convention se décline en conventions opérationnelles. La première, signée ce jour également, prévoit un programme d'actions sur la période d'octobre 2019 à décembre 2020.

- 1. Créer un réseau de sites forestiers en libre évolution (réserves biologiques intégrales, îlots de sénescence, zones classées hors sylviculture). Au vu du succès du dispositif territorial « Forêt de Rhône-Alpes en évolution naturelle (FRENE) », l'ONF et FNE souhaitent étudier les modalités de sa réplication aux autres territoires ;
- 2. Rechercher des solutions aux difficultés de renouvellement des peuplements en forêts de Chantilly et de Compiègne (Oise). Ces forêts sont sous fortes contraintes climatiques, sanitaires et de déséquilibre forêt-ongulés. L'ONF et l'Institut de France ont souhaité associer FNE à l'élaboration des documents de gestion de ces deux forêts et apporter un éclairage environnemental.

- 3. Développer des formations autour de la concertation liée à la gestion forestière à destination des membres des associations affiliées à FNE, mais également des partenaires (forestiers publics et privés, services de l'Etat...). Objectif : faciliter le dialogue et la concertation entre acteurs forestiers et monde associatif.
- **4.** Renforcer la participation de FNE au sein de différentes instances de gouvernance, dont le comité national d'orientation « Forêt d'Exception® ». FNE participera notamment à l'audition des équipes de la forêt domaniale de la Grande Chartreuse (Isère) en vue du renouvellement de son label.

A propos de l'Office national des forêts

Acteur majeur de la filière forêt-bois, l'ONF est présent en métropole et outre-mer. Au quotidien, l'action des forestiers s'articule autour de trois objectifs indissociables : la production de bois, la protection de l'environnement et l'accueil du public. L'Office réalise également des missions de service public dans le domaine de la gestion des risques naturels, et propose des services aux collectivités et aux entreprises.

A propos de France Nature Environnement

France Nature Environnement (FNE) est une fédération d'associations de protection de la Nature et de l'environnement métropolitaines et ultramarines. Forte de ses 50 ans d'expérience, FNE s'est affirmée comme l'un des leaders de la consultation, de l'aide à la décision et de l'engagement parties prenantes sur les problématiques environnementales. La fédération est particulièrement reconnue pour sa présence territoriale, son expertise multithématique et son corollaire en termes de plaidoyer.